

Délibération 2025CS34 du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 mars 2025, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 69 votants :

- 42 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 21 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'Apt) ; Ghislaine PINGUET (déléguée titulaire de Beaumont-de-Pertuis) ; Cécile CHEVALIER (déléguée suppléante de Bonnieux) ; Valérie BOISGARD (déléguée suppléante de Cadenet) ; Monique CHABAUD (déléguée titulaire de Goult) ; Monique PAQUIN (déléguée suppléante de Lacoste) ; Solange FOUVET (déléguée titulaire de Lagarde d'Apt) ; Valérie PEISSON (déléguée titulaire de Manosque) ; Catherine DELASSUS-NOLLET (déléguée titulaire de Murs) ; Anne-Marie LOISON (déléguée titulaire de Rustrel) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de Saint-Martin-de-Castillon) ; Marie-Élisabeth CHRISOSTOME (déléguée titulaire de Saint-Martin-les-Eaux) ; Sylvia STEINLE (déléguée suppléante de Sivergues) ; Viviane DARGERIE (déléguée titulaire de Viens) ; Elisabeth AMOROS (déléguée titulaire Conseil Départemental 84) ; Dominique SANTONI (déléguée titulaire Conseil Départemental 84) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire Conseil Départemental 84) ; Catherine SERRA (déléguée titulaire (CoteLub)).

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'Auribeau) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de Cabrières d'Aigues) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de Cavaillon) ; Philippe ANGELETTI (délégué titulaire de Cucuron) ; Laurent GARCIA (délégué titulaire de Gargas) ; Alain FERETTI (délégué titulaire de Grambois) ; Olivier LAUBRON (délégué suppléant de Joucas) ; Michel BESTAGNO (délégué titulaire de La Bastide des Jourdans) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de La Bastidonne) ; Grigori GERMAIN (délégué titulaire de La Tour d'Aigues) ; Jacques GRANGIER (délégué suppléant de Lagnes) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de Lioux) ; Sylvain D'APUZZO (délégué titulaire de Montfuron) ; Grégory BALLIN (délégué titulaire d'Oppedette) ; Michel NOUVEAU (délégué titulaire de Robion) ; François DUPOUX (délégué titulaire de Saignon) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de Saint-Maime) ; Patrick VARAIRE (délégué titulaire de Saint-Martin-de-la-Brasque) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de Saint-Saturnin-lès-Apt) ; Paul COPETE (délégué titulaire de Sannes) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de Sigonce) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de Villars) ; Richard ROUZET (délégué titulaire de Villelaure) ; Roland GIRAUD (délégué titulaire de Villeneuve) ; Jean-François LOVISOLO (délégué titulaire Conseil Départemental 84) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire CCPAL) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire CCPFML).

Avaient donné pouvoir :

Mesdames Sabrina CAIRE (déléguée titulaire de La Brillanne) à Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de Saint-Saturnin-lès-Apt) ; Céline MOSTEIRO (déléguée titulaire de Limans) à Grégory BALLIN (délégué titulaire d'Oppédette) ; Laurence DE LUZE (déléguée titulaire de Mirabeau) à Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de Saint-Martin-de-Castillon) ; Marion BETOUL-ANDLAUER (déléguée titulaire de Reillanne) à Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de Saint-Maime) ; Michèle MALIVEL (déléguée titulaire de Roussillon) à Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Béatrice TERRASSON (déléguée titulaire de Saint-Michel-l'Observatoire) à Marc BOTTERO (délégué titulaire de Sigonce) ; Catherine GAY (déléguée titulaire de Volx) Marie-Elisabeth CHRISOSTOME (déléguée titulaire de Saint-Martin-les-Eaux) ; Marion MAGNAN (déléguée titulaire Conseil Départemental 04) à Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire Conseil Départemental 84) ; Jacqueline BOUYAC (déléguée titulaire Conseil Régional) à Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Solange PONCHON (déléguée titulaire Conseil Régional) à Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire Conseil Régional).

Messieurs Roland PETIET (délégué titulaire d'Aubenas-les-Alpes) à Marc BOTTERO (délégué titulaire de Sigonce) ; Jean-Pierre PETTAVINO (délégué titulaire de Lourmarin) à Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de Cavaillon) ; Jean-François DUBOIS (délégué titulaire de Maubec) à Monique CHABAUD (délégué titulaire de Goult) ; Patrick MERLE (délégué titulaire de Ménerbes) à Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de Saint-Martin-de-Castillon) ; Jean-Pierre GERAULT (délégué titulaire d'Oppède) à Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de Cavaillon) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégué titulaire de Peypin d'Aigues) à Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de La Bastidonne) ; Luc MILLE (délégué titulaire de Saint-Pantaléon) à Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Sergio ILOVAISKY-CANO (délégué titulaire de Vachères) à Valérie PEISSON (déléguée titulaire de Manosque) ; Pierre POURCIN (délégué titulaire de Villemus) à Valérie PEISSON (déléguée titulaire de Manosque) ; Christophe MADROLLE (délégué titulaire Conseil Régional) à Jean AILLAUD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Georges BOTELLA (délégué titulaire Conseil Régional) à Jean AILLAUD (délégué titulaire Conseil Régional) ;

Étaient excusés :

Mesdames Delphine CRESP (déléguée titulaire de Cabrières d'Avignon) ; Véronique MILESI (déléguée titulaire de Lagnes) ; Adeline LE BARON (déléguée suppléante de Lourmarin) ; Mireille SUEUR (déléguée titulaire de Mérindol) ; Amélie JEAN (déléguée suppléante de Puget) ; Yolande PRIMO (déléguée titulaire de Puyvert) ; Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ (déléguée titulaire de Sivergues) ; Florelle NOUGUIER (déléguée suppléante du Conseil départemental de Vaucluse) ; Laurie SARDELLA (déléguée titulaire du Conseil Départemental 04) ; Elisabeth JACQUES (déléguée titulaire du Conseil Départemental 04) ; Martine VASSAL (Métropole Aix-Marseille-Provence) ; Christiane HACQUES (sous-préfète de Apt) ; Céline HAYOT (Conseil Régional) ;

Messieurs Lionel MORARD (délégué titulaire de Buoux) ; Marc JAUBERT (délégué titulaire de Cadenet) ; Richard KITAEFF (délégué titulaire de Gordes) ; Jean-Philippe RIVET (délégué suppléant de Cavaillon) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de Cheval-Blanc) ; Romain FERRARI (délégué suppléant de Gordes) ; Serge VANNEYRE (délégué titulaire de Lauris) ; Jacques MACHEFER (délégué titulaire des Beaumettes) ; Eric PAGUET (délégué suppléant des Beaumettes) ; Jérémy CHAUD (délégué suppléant de Limans) ; Jacques PENSA (délégué titulaire de Niozelles) ; Bernard BRIFFAULT (délégué titulaire de Pierrevert) ; Antoine HEIL (délégué titulaire de Puget) ; Christophe MOUREY (délégué suppléant de Puyvert) ; Lionel TRIBOLLET (délégué suppléant de Roussillon) ; Georges FAUCOUNNEAU (délégué titulaire de Sainte-Tulle) ; Philippe DAUMAS (délégué suppléant de Volx) ; Michel DALMASSO (délégué suppléant du Conseil Départemental 04) ; Jacques BRES (délégué suppléant du Conseil Départemental 04) ; Camille GALTIER (délégué suppléant du Conseil Départemental 04) ; Jean-Pierre SERRUS (délégué suppléant du Conseil Régional) ; Gilles MEGIS (délégué titulaire de Durance Luberon Verdon Agglomération).

Était également présente, sans voix délibérative :

Madame Jeanne BENIHYA-VERDE (Conseil Régional)

Etaient absents :

Mesdames Marion PASCAL (déléguée suppléante d'Aubenas-les-Alpes) ; Geneviève JEAN (déléguée suppléante de Cabrières d'Aigues) ; Sandrine POURCEL (déléguée suppléante de Cabrières d'Avignon) ; Hélène BLEUZEN (déléguée titulaire de Caseneuve) ; Pierrette FRIMAS (déléguée titulaire de Céreste-en-Luberon) ; Delphine ROQUES (déléguée suppléante de Céreste-en-Luberon) ; Thérèse NEMROD-BONNAL (déléguée suppléante de Cheval-Blanc) ; Michèle LEGENDRE (déléguée suppléante de Corbières) ; Corinne MIETZKER (déléguée suppléante de Gargas) ; Béatrice VINCENT (déléguée suppléante de La Bastide-des-Jourdans) ; Mariane DOMEIZEL (déléguée suppléante de La Tour d'Aigues) ; Alexandra MORETTI (déléguée titulaire de Lacoste) ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE (déléguée titulaire des Taillades) ; Karine MASSE (déléguée titulaire de Lurs) ; Jacqueline LADET (déléguée suppléante de Lurs) ; Eve PETIT de la RODIERE (déléguée suppléante de Murs) ; Martine Lagrange (déléguée suppléante de Niozelles) ; Françoise MORSEL (déléguée suppléante d'Oppedette) ; Valérie BARDISA (déléguée titulaire de Pertuis) ; Virginie LEGRAND (déléguée suppléante de Pertuis) ; Agnès GUERRINI (déléguée suppléante de Pierrerue) ; Julie MONTA (déléguée suppléante de Revest-des-Brousses) ; Ghislaine PEY (déléguée suppléante de Rustrel) ; Rosa CERCIELLO (déléguée suppléante de Sainte-Tulle) ; Joëlle RICHAUD (déléguée suppléante de Saint-Martin-de-la-Brasque) ; Pascale RIERA (déléguée suppléante de Saint-Michel L'Observatoire) ; Aurélie GARRETA (déléguée suppléante de Saint-Pantaléon) ; Marina AUGIER (déléguée suppléante de Saint-Saturnin-les-Apt) ; Jocelyne BELZUNCE (déléguée suppléante de Sigonce) ; Isabelle HOANG (déléguée suppléante de Viens) ; Magali VANEL (déléguée suppléante de Villars) ; Françoise BERNINI (déléguée suppléante de Villemus) ; Isabelle FILHOL (déléguée suppléante de Villeneuve) ; Suzanne BOUCHET (déléguée titulaire du Conseil départemental de Vaucluse) ; Marielle FABRE (déléguée suppléante du Conseil départemental de Vaucluse) ; Myriam SILEM (déléguée suppléante du Conseil départemental de Vaucluse) ; Nadine CURNIER (déléguée suppléante CCPFML) ; Claire ARAGONES (déléguée suppléante de l'agglomération LMV) ; Anne CLAUDIUS-PETIT (déléguée suppléante Conseil régional) ; Bénédicte MARTIN (déléguée suppléante Conseil régional) ; Sylvaine DI CARO (déléguée suppléant Conseil régional) ; Valérie DELPECH (déléguée titulaire Conseil régional) ; Bénédicte AUZANOT (déléguée suppléante Conseil régional) ;

Messieurs Denis VERKIN (délégué suppléant d'Ansouis) ; Elhadji NDIOUR (délégué suppléant d'Apt) ; Roland CICERO (délégué suppléant d'Auribeau) ; Xavier ROUMANIE (délégué suppléant de Beaumont-de-Pertuis) ; Pascal RAGOT (délégué titulaire de Bonnieux) ; Rémy LANDIER (délégué suppléant de Bououx) ; Jean-Luc MIOLA (délégué titulaire de Corbières) ; Thierry BENOIT (délégué suppléant de Cucuron) ; Thierry RICхарME (délégué titulaire de Dauphin) ; Camille DENIS (délégué suppléant de Dauphin) ; Emmanuel LUTHRINGER (délégué titulaire de Forcalquier) ; Jean-Claude DONGUY (délégué suppléant de Goult) ; Guillaume MAZEL (délégué suppléant de Grambois) ; Alexandre POZZO (Délégué titulaire de Jocas) ; Vincent MARTIN (délégué suppléant de La Bastidonne) ; Christophe RENARD (délégué suppléant de La Brillanne) ; Bruno BONNET (délégué suppléant de Lagarde d'Apt) ; Thierry DERNIS (délégué suppléant de Lauris) ; Jean-Louis DELPIANO (délégué suppléant des Taillades) ; Grégory CLOP (délégué suppléant de Lioux) ; Ismaël EL OUADGHIRI (délégué suppléant de Manosque) ; Jean-Louis BOQUIS (délégué suppléant de Maubec) ; Eric ARIAS (délégué suppléant de Ménerbes) ; Sandro KERMARREC (délégué suppléant de Mérindol) ; Bernard LABBAYE (délégué suppléant de Mirabeau) ; Gérard GUILLOT (délégué suppléant de Montfuron) ; Jérôme PELLEGRIN (délégué titulaire de Montjustin) ; Mathias GUIBERT (délégué suppléant de Montjustin) ; Yoann POBES (délégué suppléant de Oppède) ; Sylvain RAKOVITZ (délégué suppléant de Peypin d'Aigues) ; Kévin ROLANDO (délégué titulaire de Pierrerue) ; Jean-Philippe FONTANA (délégué suppléant de Pierrevert) ; Fabien GERVAIS-BRIAND (délégué suppléant de Reillanne) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de Revest-des-Brousses) ; Alain LARGERON (délégué suppléant de Robion) ; Christophe SLEK (délégué suppléant de Saignon) ; Laurent BERTEL (délégué suppléant de Saint-Martin-de-Castillon) ; Romain POCHET (délégué suppléant de Saint Martin les Eaux) ; Benjamin BARNOUIN (délégué suppléant de Sannes) ; Jérémie REYNIER (délégué suppléant de Vachères) ; Claude BERTON (délégué suppléant de Villelaure) ; Christian MOUNIER (délégué suppléant du Conseil départemental de Vaucluse) ; Nicolas HUMBERT (délégué suppléant du Conseil départemental de Vaucluse) ; Fabrice TOCABENS (délégué suppléant du Conseil départemental de Vaucluse) ; Nicolas HUMBERT (délégué titulaire du Conseil départemental de Vaucluse) ; Christian BELLOT (délégué suppléant de la CCPAL) ; Jean-Marc BRABANT (délégué suppléant de COTELUB) ; Jérôme DUBOIS (délégué suppléant DLVA) ; Jean-Philippe RIVET (délégué titulaire de l'agglomération LMV) ; Ludociv PERNEY (délégué suppléant Conseil régional) ; Georges CRISTIANI (délégué suppléant Conseil régional) ; Cyril JUGLARET (délégué suppléant Conseil

régional) ; Christian GIRARD (délégué titulaire Conseil régional) ; Thierry d'AIGREMONT (délégué suppléant Conseil régional) ;

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'article L. 2124-3 du Code de la Commande Publique qui précise les conditions de recours à la procédure avec négociation ;

Vu l'article R.2124-3 4° du Code de la Commande Publique qui prévoit le recours à la procédure avec négociation lorsque le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant le terme du contrat d'assurance contre les risques statutaires du Parc naturel régional du Luberon, le 31 décembre 2025 ;

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise aux règles de la commande publique ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Vaucluse le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, et la liberté d'y souscrire ou non selon les résultats ;

Considérant l'intérêt pour le Parc naturel régional du Luberon de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise aux règles de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **DE CONFIER** au Gestion de la Fonction Publique territoriale de Vaucluse la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément au Code général de la Fonction Publique, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :
 - o durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026
 - o régime du contrat : capitalisation
- **DE PRENDRE ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 84 à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion ;
- **D'ADHERER** au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250318-2025CS34-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique SANTONI